

Programme politique 2014-2017

Neuchâtel, art de vivre et innovation

Introduction

« Neuchâtel, art de vivre et innovation ». C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal de la Ville a élaboré son Programme politique 2014 - 2017. Articulé autour de trois axes, ce plan d'actions entend exploiter au mieux les atouts de la capitale du canton – qu'il s'agisse de son positionnement géographique, de sa riche histoire ou de son patrimoine naturel, du dynamisme de son économie ou de la forte présence des Hautes écoles – pour faire de Neuchâtel une ville dotée d'une assise sur le plan national. Un plan financier, lui aussi quadriennal, accompagne le programme politique.

La population de la ville de Neuchâtel est en augmentation, l'activité économique est favorable, la situation financière est saine et les perspectives sont réjouissantes. Tout est donc pour le mieux ? Les Autorités entendent poursuivre le développement de la ville durant les quatre prochaines années pour le bien-être de ses habitantes et habitants. Mais l'objectif est également de participer au rayonnement du canton en renforçant la cohésion cantonale.

La préoccupation constante du Conseil communal a été de répondre de manière tangible aux besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens. Chacun des trois axes stratégiques servant de colonne vertébrale au programme politique, soit

- le renforcement de la cohésion et de la citoyenneté,
- la promotion du rayonnement et de l'agglomération,
- et le développement économique et durable est soutenu par des objectifs concrets,

réalistes et réalisables, déclinés en un certain nombre d'actions, respectivement de mesures.

Le programme politique tient compte des mutations politiques et institutionnelles environnantes. Le Conseil communal a inscrit dans sa réflexion l'avènement de nouvelles grandes communes, qui insufflent un dynamisme bienvenu, mais modifient du même coup les équilibres intra et intercommunaux. Il a également pris en considération l'entrée en vigueur progressive d'une nouvelle fiscalité ainsi que le troisième volet du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes.

Pour mieux illustrer le caractère innovant et ambitieux de la démarche, les Autorités ont décidé de mettre en évidence six actions emblématiques – deux actions par axe stratégique. Celles-ci sont déclinées dans le présent document, qui a pour but de donner un avant-goût du programme politique.



Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en Ville

La politique, dans le sens noble du terme, fonde l'organisation de la société humaine en une communauté de destin selon des principes et valeurs issus de débats d'idées et de confrontations. Renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté est donc un axe essentiel d'action publique. Axe qui trouve encore davantage de légitimité à l'échelon de la commune, en raison certes de la proximité qui existe avec la citoyenne et le citoyen, mais aussi dans la mesure où l'autorité politique communale y dispose d'une part non négligeable de souveraineté pour agir directement.

1. Création de 150 logements d'utilité publique

Durant la précédente législature, les orientations politiques de la Ville en matière de logement ont été clarifiées dans le cadre de l'important travail effectué avec la Commission du Conseil général «politique immobilière et du logement». Dans un contexte de pénurie de logements persistante et de rarefaction des surfaces constructibles en ville, sans oublier la fin du régime des aides LCAP (Loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété), un des défis de la politique du logement pour la législature est la construction de nouveaux logements pour lutter contre la pénurie, la spéculation immobilière et la hausse généralisée des loyers. Dans ce dessein, les Autorités se sont fixé l'objectif de réaliser 150 logements d'ici à 2017.



Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en Ville

2. Prix de la citoyenneté

L'intégration des populations et des générations est une préoccupation du Conseil communal. Accueillir, informer et orienter de manière adéquate les personnes sont quelques-uns des enjeux du programme de législature. En matière d'intégration et de non-discrimination plus spécifiquement, les Autorités estiment que la Ville doit donner l'exemple. Ainsi le partage respectueux par les uns et les autres des espaces publics, notamment dans les quartiers, est de première importance pour la cohésion multiculturelle. C'est dans cet esprit que les Autorités entendent instituer un prix de la citoyenneté.



Promotion du rayonnement de la Ville et de l'agglomération

Située au cœur du Littoral et de l'agglomération neuchâteloise, la Ville occupe une place privilégiée. Pour le Conseil communal, il est essentiel d'exploiter au mieux les atouts de la capitale du canton – notamment son positionnement géographique, la richesse du patrimoine bâti et naturel, le dynamisme de l'économie ou la diversité des Hautes écoles qu'on y trouve – ainsi que ses particularismes pour faire de Neuchâtel une ville dotée d'une assise nationale.

1. Création d'un centre de congrès

La promotion touristique de la région en général et de la ville en particulier constitue un défi. Il est donc fondamental d'utiliser de manière systématique tous les potentiels (beauté des sites et des paysages, offre culturelle, richesse du patrimoine historique et bâti, etc.) pour promouvoir l'image de Neuchâtel en tant que ville attractive.

La création d'un centre de congrès constitue un objectif majeur. L'intention des Autorités est de faire évoluer le Temple du Bas en un lieu permettant d'accueillir des congrès et des spectacles, avec l'infrastructure adaptée, tout en continuant d'assurer les missions culturelles et culturelles dévolues à ce lieu.

2. Balade à réalité augmentée

S'agissant du patrimoine naturel, les Autorités sont d'avis qu'il s'agit non seulement de préserver les ressources dites naturelles, mais également de mieux mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel existant ainsi que la forêt, la nature en ville, les

rives du lac, les parcs et promenades et le jardin botanique.

Les possibilités offertes par les nouvelles technologies doivent également être exploitées, notamment en recourant à la « réalité augmentée », à savoir la possibilité d'enrichir la perception que nous avons naturellement de la réalité par un ajout d'informations (sons et/ou images) venant s'y adjoindre en temps réel. Les tablettes numériques et les smartphones jouent un rôle prépondérant dans ce domaine.

Cette action est complémentaire à la promotion d'un tourisme doux et de qualité – par exemple, en mettant à disposition des touristes des véhicules fonctionnant à l'énergie solaire – et au développement de l'offre elle-même – par exemple, en promouvant des week-ends à thème en lien avec les expositions des musées.



Développement économique et durable

Le développement durable doit conjuguer les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Pour notre ville, les défis sociaux, notamment les nombreux jeunes et familles monoparentales en situation difficile, s'inscrivent dans un contexte dont les Autorités doivent influencer l'évolution. Il s'agit de créer des synergies positives entre les enjeux économiques et fiscaux ainsi que les facteurs cruciaux du développement de notre cité : l'aménagement urbain, l'énergie et la mobilité. Le respect de l'environnement se matérialise tant au niveau de la promotion de la nature en ville que, par exemple, au niveau du bruit à maîtriser. L'agenda 21 dans sa 2ème génération invite à intégrer les impératifs du développement durable à toute action publique.

En matière de politique énergétique, la Ville entend poursuivre les efforts consentis depuis de nombreuses années. Ainsi la Cité de l'énergie a économisé, en 15 ans, 24% d'énergie sur le parc immobilier communal. L'attribution du Prix solaire 2013 confirme que les efforts de la Ville dans la promotion et la production d'énergie solaire photovoltaïque sont reconnus.

1. Soutenir l'implantation de commerces de qualité

Un des enjeux principaux de la législature en cours sera de valoriser le centre-ville. Espace de vie, de travail et de loisirs, le centre-ville génère de nombreuses attentes, parfois contradictoires. Ce qui est sûr, c'est que les activités commerciales sont essentielles à l'attractivité d'un tel lieu. Elles engendrent de l'emploi, des services à la population et du lien social.

Les Autorités de la Ville ont défini une stratégie de valorisation du centre-ville accompagné d'un plan d'action, dans le prolongement d'ateliers participatifs réalisés avec les commerçants, sous l'égide de la Haute Ecole de gestion de Neuchâtel. Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés, chacun étant une ressource pour valoriser les atouts du centre-ville, et de favoriser son accessibilité. Il s'agit également d'être actif dans le choix d'implantation de certaines enseignes afin de favoriser la venue d'attracteurs économiques de commerces de qualité. La venue d'Heidi.com illustre cette volonté.

2. Abonnement mobilité pour les jeunes

La possibilité de se déplacer est un droit fondamental et concerne tout un chacun, au quotidien. Afin de concilier vie économique,



Développement économique et durable

urbanisation, qualité de vie, préservation des ressources et environnement, il s'agit d'orchestrer harmonieusement différentes formes de mobilité. La mobilité représente en effet une dimension transversale conditionnant le succès de nombreuses politiques.

Un abonnement mobilité bon marché pour les jeunes contribue à la maîtrise du trafic motorisé individuel en invitant les adultes de demain à utiliser les transports publics pour aller à l'école ou suivre une formation. Ce faisant, cette catégorie de la population gagnera également en indépendance pour se rendre à ses activités de loisir (qui occasionnent environ 45% des trajets en voiture), et la charge des parents-taxi diminuera d'autant. La démarche initiée par la Ville s'inscrira dans les efforts qu'elle déploie au niveau régional et cantonal.



Conclusion

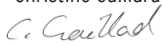
Les mesures préconisées dans le présent programme politique sont concrètes, précises et répondent à des besoins spécifiques de tout ou partie des concitoyennes et concitoyens. Surtout, elles relèvent toutes de la compétence des autorités communales.

En particulier, les actions-phares veulent être les vecteurs de la volonté politique de renforcer la place et le rôle de notre ville, au plan cantonal et national, durant la présente législature. En tant que capitale, Neuchâtel est une porte d'entrée, voire la vitrine du canton. Elle se doit également d'être une force de proposition pour contribuer au rayonnement et à la cohésion cantonale, en particulier à un moment où le canton se trouve à la croisée des chemins dans plusieurs domaines essentiels à son développement. Que l'on songe à la mobilité, à la fisca-

lité ou à l'emploi pour se rendre compte qu'il ne sera plus le même dans quelques années. Dans l'immédiat, il faut se réjouir des importants investissements consentis au centre-ville par des acteurs économiques extérieurs au canton, qui sont autant de preuves de la confiance témoignée envers les Autorités. Il faut également se rappeler que Neuchâtel a déjà eu la chance de réaliser et d'annoncer des projets enthousiasmants et générateurs d'espoir : l'ouverture du Tunnel de Serrières, l'inauguration de Microcity, l'implantation de Heidi.com dans un écrin futuriste au Faubourg du Lac, la revalorisation des Armourins, celle des Caves du Palais, l'ouverture de la passerelle du Millénaire et de celle appelée « Un accès aux utopies ». Et d'autres viendront encore.

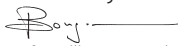
Au nom du Conseil communal :

Christine Gaillard



Vice-présidente

Fabio Bongiovanni



Conseiller communal

Olivier Arni



Président

Pascal Sandoz



Conseiller communal

Thomas Facchinetti



Conseiller communal

Rémy Voirol



Chancelier

Neuchâtel, le 28 octobre 2013

